



Pas de CG au nom du vendeur

Par **ramkev**, le **14/11/2015** à **19:04**

bonjour

J'ai acheté il y a peu de temps une voiture d'occasion le vendeur n'avait pas la carte grise car ne l'ayant pas faite a son nom il s'était fait arrêter quelques temps avant la vente se montrant rassurant il me dit que la carte grise est déjà a la sous préfecture et que je n'ai plus qu'a la faire.

La semaine d'après je me rend a la sous préfecture et ils me disent que non la carte grise n'est pas la elle est au commissariat et que le vendeur dois faire lui même la demande de carte grise. Je rappelle le vendeur je lui dis ce qui se passe et depuis plus de nouvelle de lui. Je me retrouve avec une voiture sans carte grise et je n'ai pas les moyens d'en changer que dois je faire???

je vous remercie d'avance

Par **Lag0**, le **15/11/2015** à **10:27**

Bonjour,

Vous avez été bien imprudent d'acheter ce véhicule.

Lorsque vous achetez un véhicule, il faut nécessairement que la carte grise soit au nom du vendeur. En effet, lorsque vous voulez faire ensuite le changement de nom, la préfecture vérifie que l'ancienne carte grise est bien au même nom que le certificat de cession. Il faut toujours refuser d'acheter un véhicule avec une carte grise, soit disant, au nom du propriétaire précédent.

Dans votre cas, c'est encore pire, vous avez acheté le véhicule sans avoir la carte grise !